

# S.I.A.E.P Boismorand-Les Choux- Langesse

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL SYNDICAL du 20 septembre 2022

Le Conseil Syndicat s'est réuni le mardi 20 septembre 2022 à 19 h en session ordinaire.

**Présents :** MM. DOS SANTOS Joël, PRESSOIR Cyrille, DAVID Patrick, MENOUVRIER Pascal, BATTESTI Pascal, CACCIA Anthony (suppléant), ESNAULT Francis,

**Absent :** M. GAUTIER Jean-François  
M. MOREL a été remplacé par son suppléant M. CACCIA Anthony

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président ouvre la séance à 19 h.

### ADMISSION EN NON-VALEUR

Le Président informe l'assemblée que suite aux relances faites par la Trésorerie de Gien entraînant l'impossibilité de recouvrement de la somme de 80.84 euros due au syndicat des eaux, qu'il y a lieu d'inscrire cette somme en pertes sur créances irrécouvrables - **compte 6541**

#### Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical :

- **ACCEPTE** l'état des produits irrécouvrables établis par le comptable du Trésor de Gien et admet en non-valeur la somme totale de **80.94 €**

**« compte 6541 créances admises en non-valeur - numéro de la liste 5693170115 »**

### ADMISSION EN NON-VALEUR

Le Président informe l'assemblée que suite aux relances faites par la Trésorerie de Gien entraînant l'impossibilité de recouvrement de la somme de 104.43 euros due au syndicat des eaux, qu'il y a lieu d'inscrire cette somme en pertes sur créances irrécouvrables - **compte 6541**

#### Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical :

- **ACCEPTE** l'état des produits irrécouvrables établis par le comptable du Trésor de Gien et admet en non-valeur la somme totale de **104.43 €**

**« compte 6541 créances admises en non-valeur - numéro de la liste 5666760115 »**

### DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET PRINCIPAL 20400

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu la nomenclature budgétaire et comptable M49,  
Vu l'exposé du Président,

#### Après en avoir délibéré, Le Conseil Syndical

- **VALIDE** la décision modificative N° 1 comme suit :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation De crédits	Diminution de crédits	Augmentation De crédits
<b>SECTION EXPLOITATION</b>				
D-678 : Autres charges exceptionnelles		500.00		
D-6542 : Créances éteintes	-500.00			
<b>TOTAL SECTION EXPLOITATION</b>	<b>-500.00</b>	<b>+500.00</b>		

## **ANNULATION DE LA FACTURE D'EAU N° 411 DU 24/11/2020**

Le Président informe l'assemblée qu'il serait souhaitable d'annuler la facture d'eau n° 411 du 24/11/2020 au Nom du propriétaire. En effet, les frais liés au compteur d'eau sont à la charge du locataire or cette maison située 9 clos de la Petite Sologne 45290 LES CHOUX était louée durant la période du 20/11/2019 au 30/09/2022. Le Président regrette que personne n'ait informé le syndicat de ce changement ni le propriétaire, ni le locataire.

### **Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical :**

- **ACCEPTÉ** d'annuler la facture n° 411 du 24/11/2020 d'un montant de 151.11 euros au nom du propriétaire
- **Et PREVOIT** les crédits nécessaires au compte 678

## **REPLACEMENT DE L'ORDINATEUR**

Le Président propose de remplacer l'ordinateur du secrétariat car c'est un windows 7. L'acquisition de cet ordinateur date de 2015 et est devenu obsolète. Il y a lieu de le renouveler. Le Président présente un devis de CRISTAL INFORMATIQUE

### **Après en avoir délibéré, Le Conseil Syndical :**

- **DÉCIDE** l'acquisition d'un nouvel ordinateur
- **AUTORISE ET CHARGE** le Président de conclure le devis DV220443 avec CRISTAL INFORMATIQUE. Coût HT = 1033.33 euros      TTC = 1240.00

## **PRIX de L'EAU**

La hausse du prix de l'électricité a un impact sur le poste électricité sur le budget 2022. Une augmentation d'environ 10 000 euros d'ici la fin de l'année est prévue. Après débat, le conseil syndical a décidé d'augmenter le prix du mètre cube d'eau de 0,10 euros à compter du 01 octobre 2022 soit 1,60 euros/m<sup>3</sup>. Cette augmentation concernera **la facturation 2023.**

## **REGLEMENT DU SIAEP**

Suite au changement de tarif, le règlement va être mis à jour par un avenant.

La séance est levée à 20 h 15.

Le Président,  
Joël DOS SANTOS

